
VENTE DE BIENS IMMOBILIERS

Appartement ou villas, cessions de parts dans les sociétés immobilières, viagers (sur valeur vénale et globale de l'immeuble) de plus de 150 000 € F.A.I :

Honoraires de 6 % T.T.C du prix vendu à la charge du vendeur.

Appartement ou villas, cessions de parts dans les sociétés immobilières, viagers (sur valeur vénale et globale de l'immeuble) dont le prix de vente est ≤ 150 000 € F.A.I :

Forfait de 10 000 € T.T.C.

Garage, parking, cave et assimilés : Forfait de 5000 € T.T.C.

VENTE DE TERRAINS

HONORAIRES : 10% TTC du prix vendu.

VENTE FONDS DE COMMERCE

Cessions de baux ou parts sociales : 10 % TTC du prix cédé.

GERANCE DE COMMERCE OU INDUSTRIE

HONORAIRES DE GESTION : 10% TTC des loyers et charges.

HONORAIRES DE LOCATION : Un mois de loyer à la charge pour chacun des locataires et bailleurs.

GERANCE DE BIENS IMMOBILIERS VIDES ET MEUBLES NON SAISONNIERS

Sur le montant du loyer et charges : entre 5 % TTC et 11 % TTC selon prestations réalisées (Consulter Barème Gestion Locative).

HONORAIRES DE LOCATION VIDE OU MEUBLEE RESIDENCE PRINCIPALE

- Visite, constitution de dossier du locataire et rédaction de bail : Entre 10 € TTC et 12 € du m² du bien loué à la charge pour chacun des locataires et bailleurs.

- Etat des lieux : 3 € TTC du m² du bien loué à la charge pour chacun des locataires et bailleurs.

HONORAIRES DE LOCATION MEUBLEE EN RESIDENCE SECONDAIRE

Visite, constitution de dossier du locataire, rédaction de bail et état des lieux :

Un mois de loyer hors charge du bien loué pour chacun des locataires et bailleurs.

GARANTIE LOYERS IMPAYES

Sur la totalité des encaissements : 3 % TTC selon prestations de l'assureur.

PRESTATIONS DIVERSES

Estimation patrimoniale hors mandat de vente : 150 € TTC

Aide à la déclaration fiscale annuelle : 150 € TTC

Rédaction bail professionnel ou commercial hors gestion et constitution du dossier : 400 € TTC